

**DÉPÔT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023
DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné conformément aux dispositions de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le rapport financier et le rapport des vérificateurs relatifs à l'exercice financier 2023 seront déposés à la séance ordinaire du conseil de ville qui aura lieu le mardi 21 mai 2024 à compter de 19 h 30.

Donné à Matane, ce deuxième (2^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt-quatre.

La greffière,
M^e Marie-Claude Gagnon, oma,
Avocate